

Les États latins de Terre sainte

Jean Richard

Professeur émérite à l'université de Bourgogne Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

La naissance d'États gouvernés par les croisés n'avait pas été envisagée à l'origine de la croisade. Si tel baron aspirait à trouver un établissement en Orient, ce ne pouvait être que dans le cadre de l'Empire byzantin, dont l'empereur Alexis avait rappelé les droits aux chefs de la croisade. Pourtant, dès la première croisade, certains d'entre eux, loin de transférer leurs conquêtes aux Byzantins, les organisèrent politiquement selon le système féodal de l'Europe occidentale. Pour mieux comprendre l'origine et le devenir de ces États latins en Terre sainte, nous nous sommes adressés au professeur Jean Richard.

Des États indépendants aux frontières souvent menacées

Les péripéties de l'expédition amenèrent les croisés à opérer en dehors de tout contrôle byzantin, et Alexis Ier, qui s'appêtait à rejoindre la croisade sous Antioche, battit en retraite en apprenant la situation apparemment désespérée de celle-ci. Bohémond de Tarente s'autorisa de cette défaillance, assimilée à une trahison, pour prendre possession d'Antioche, puis des anciennes terres du duché byzantin d'Antioche, tandis que Baudouin de Boulogne, qui avait répondu à l'appel d'un chef arménien, le curopalate Thoros, théoriquement représentant de l'empereur, se substituait à ce dernier. Deux seigneuries latines étaient ainsi nées en terre ci-devant byzantine.

La prise de Jérusalem, en juillet 1099, amena les croisés à remettre la ville à Godefroy de Bouillon, sans trancher le problème de l'éventuelle attribution de la cité au patriarche. Mais le frère de Godefroy, ce même Baudouin, prit dès 1100 le titre de roi, et fit entrer dans le cadre du nouveau royaume la principauté de Galilée qu'avait commencé à constituer Tanocrède, neveu de Bohémond.

Enfin, un autre chef de la croisade, Raymond de Toulouse, se tailla à son tour un comté dont Tripoli devint en 1109 la capitale.

Indépendants les uns des autres en reconnaissant la suprématie du roi, ces quatre États l'étaient aussi des souverains d'Occident. Mais l'Empire byzantin s'efforça de ramener sous son autorité Antioche et Édesse, puis finit par se contenter d'une suzeraineté féodale, et ce n'est que temporairement qu'il parvint à installer à Antioche un patriarche grec, symbole de sa suprématie.

Le caractère latin du royaume, de la principauté, des deux comtés, se marquait par l'origine occidentale des dynasties qui les gouvernaient : Ardenne-Boulogne puis Anjou, à Jérusalem ; Normands puis Poitevins à Antioche ; Rethel et Courtenay à Édesse ; Toulouse à Tripoli, pour le XIIe siècle. Il se marquait aussi par le statut d'Église établie reconnu à l'Église latine qui y installa sa hiérarchie épiscopale et leva la dîme des revenus seigneuriaux, tout en laissant à chaque Église orientale sa propre hiérarchie.

Après un premier temps d'expansion, les trois États du Nord durent ramener leurs frontières en arrière. Le comté d'Édesse, aventuré dans la vallée de l'Euphrate, perdit sa capitale sous les coups de l'atabeg de Mossoul, Zengi, en 1144 et la femme de Jocelin II de Courtenay, capturé par les musulmans, dut céder ses forteresses aux Byzantins. Une sévère défaite, en 1119, inaugura le repli sur le djebel Ansarieh de la principauté d'Antioche, jusque-là maîtresse de la vallée inférieure de l'Oronte, d'où elle menaçait Alep. Elle perdit plus tard la Cilicie. Le comté de Tripoli subit également une défaite, en 1137, qui l'obligea à renoncer à ses prétentions sur la région de Homs et de Hama.

Le royaume de Jérusalem fut plus long à atteindre sa plus grande extension. Il occupa la Transjordanie, depuis la mer Rouge jusqu'au plateau du Golan qui couvrait Damas, mais il ne put réaliser ses desseins sur cette dernière ville, que la seconde croisade assiégea en vain (1148). La résorption des enclaves musulmanes de la côte fut longue – Ascalon ne tomba qu'en 1154.

Une nécessaire prise en compte du contexte politique et religieux

Néanmoins les États latins avaient réussi à maintenir leur emprise sur l'ensemble de la Syrie littorale. En revanche, dans les montagnes qui les séparaient des pays musulmans, ils s'accommodèrent de la présence de chefferies indigènes, chrétiennes ou musulmanes, dont certaines faisaient tampon face aux royaumes de l'intérieur. Et les princes latins ne se faisaient pas faute de conclure des alliances avec leurs voisins musulmans, souvent rivaux les uns des autres. On partageait les récoltes des districts frontaliers ; on vivait plus souvent sous un régime de trêves qu'en état de guerre. Mais le maintien de la domination des Francs exigea plus d'une fois de la part de ceux-ci le recours à l'aide des Occidentaux.

En raison de la disproportion des forces, les Francs durent constituer un réseau de forteresses qui comprenait des châteaux puissants dont beaucoup survivent : le Crac des Chevaliers, Saône, Margat, Beaufort, Gibelet, Belvoir, Atlit, Kerak, Montréal. Les princes s'entourèrent d'une féodalité de barons auxquels ils confiaient ces forteresses et qui assignaient des fiefs à leurs propres vassaux. Leurs revenus provenaient des redevances payées par les villageois, dans le cadre d'un régime seigneurial hérité des temps musulmans, et des droits perçus sur l'économie.

La protection des Lieux saints, des communautés religieuses qui les desservaient et des pèlerins qui venaient les visiter constituait la raison d'être de ces États. Mais elle suscita aussi la naissance d'ordres religieux spécialisés dans l'assistance aux pèlerins : les Hospitaliers de Saint-Jean qui les accueillèrent et les soignèrent, les Templiers qui les escortaient. Ces ordres, bénéficiant de ressources provenant de l'Occident où ils se recrutaient, prirent une importance et une indépendance croissantes. Dès 1142, le comte Raymond II de Tripoli abandonna aux Hospitaliers, qui développèrent eux aussi une vocation militaire, la seigneurie du Crac ; d'autres cessions suivirent.

La population de ces États restait très bigarrée, les Francs étant surtout nombreux dans les villes, mais créant aussi au XII^e siècle un certain nombre de villages neufs. La majorité restait cependant constituée de chrétiens orientaux et de musulmans : les croisés avaient su respecter les croyances, les rites et les coutumes des uns et des autres ; de façon générale, ils obtinrent leur obéissance et leur coopération, notamment dans l'administration qui employait ses « écrivains sarrasinois ».

Une suprématie menacée dès la réunification de la Syrie musulmane

< jusqu'à opérations ses menant et royaume, du quasi-totalité la de puis Jérusalem, lieu premier en s'emparant franque, présence complètement d'éliminer tenter Saladin à permit détruite, armée son pris fut Guy où (4 juillet 1187), Hattin défaite terrible Mais l'Occident. appel fit –, contesté était Lusignan, sœur, sa mari le direct, d'héritier laissé pas n'avait lépreux, IV, Baudouin roi – intérieures dissensions des qu'affaiblissaient el-Din ; Nûr héritiers aux Alep Damas enleva dernier Ce maître. rendre s'en Saladin, venu, nouveau un empêcher put ne il mais pays ; ce d'occuper tenta Amaury affaibli, s'étant d'Égypte fatimide khalifat Le el-Din.>La réaction inattendue de Guy de Lusignan et l'arrivée des contingents de la troisième croisade firent échouer ce programme ; les

Francs réoccupèrent Acre et Jaffa. Plusieurs autres croisades étendirent progressivement cette reconquête. L'empereur Frédéric II, qui avait épousé l'héritière du royaume, obtint en 1229 du sultan Al-Kamil la rétrocession de la plus grande partie de Jérusalem ; son beau-frère Richard de Cornwall, en 1240, étendit cette récupération à l'ensemble de la Judée et de la Galilée. Mais, dès 1244, la survenue des bandes kharezmiennes qui saccagèrent Jérusalem et défirent l'armée du royaume à la Forbie entraîna la perte de la Ville sainte, puis de Tibériade. La croisade de saint Louis, malgré l'échec de l'expédition d'Égypte, sauva ce qui restait du royaume et le mit en état de défense (1250-1254).

On comptait désormais, pour rétablir la situation, sur les Mongols installés en Iran, qui recherchaient l'alliance des Francs d'Occident contre l'Égypte, en liaison avec de nouveaux projets de croisade. Mais la coopération envisagée, malgré plusieurs incursions mongoles en Syrie (de 1260 à 1303), ne put se réaliser ; les Mamelouks, devenus les maîtres de l'Égypte, réalisaient le danger d'une collusion franco-mongole, et le sultan Baïbars, de 1263 à 1271, fit tomber plusieurs places – Safet, Jaffa, le Crac – et surtout Antioche, en 1268. Ses successeurs s'emparèrent de Tripoli (1289), puis d'Acre (1291). À cette date, les défenseurs des autres places de la côte évacuèrent celles-ci ; la petite seigneurie de Gibelet, au sud de Tripoli, survécut seule jusqu'en 1302. Toute présence permanente des Occidentaux avait pris fin – l'accord entre le roi de Naples et les Mamelouks, qui permit l'installation d'un couvent franciscain à Jérusalem, n'intervint qu'après 1330. Les projets de « récupération de la Terre sainte », qui furent nombreux, ne purent pas déboucher sur une réalisation.

De rivalités commerciales en querelles intestines

Après 1187, l'exode des habitants du royaume de Jérusalem ayant vidé le pays de toute la colonisation rurale qu'il avait connue, la population des « casaux », ou villages, était indigène. Les Francs constituaient, avec leurs auxiliaires syriens, la garnison des forteresses dont un nombre croissant passa aux ordres militaires ; un nouvel ordre, celui des Teutoniques, prit naissance pendant le siège d'Acre, au cours de la troisième croisade. La population des villes, au contraire, associa les bourgeois francs aux Syriens de diverses confessions ; mais elle comprenait aussi les ressortissants des « communes » marchandes, italiennes ou provençales, qui bénéficiaient de franchises de plus en plus étendues, au point de constituer des quartiers autonomes, dotés d'exterritorialité. En effet les Gênois, les Pisans, les Vénitiens, puis d'autres, amenaient chaque année depuis 1101 des flottes chargées de pèlerins dans les ports de la côte syrienne, où ils avaient acquis des droits du fait de leur participation à leur conquête ; ainsi, Venise s'était fait donner le tiers de la seigneurie de Tyr lors de la prise de la ville réalisée avec l'aide de leur flotte. Ils profitaient de cette relâche pour aller faire du commerce à Constantinople ou Alexandrie, les grandes places marchandes de l'Orient. Mais leur venue avait progressivement attiré dans les villes franques les courants commerciaux. Dans les *fondes* ou marchés de ces villes, ils rencontrent les marchands venus de l'intérieur, notamment des grandes villes musulmanes comme Damas ou Mossoul. Ainsi ces villes ont-elles connu une activité économique intense.

La place prépondérante que les « communes » avaient prise dans l'économie les amena à nouer des contacts avec les seigneurs des villes ; leurs querelles ont entraîné ceux-ci à prendre parti pour l'une ou pour l'autre, en chassant les ressortissants de la ville adverse. Un conflit entre Venise, alliée à Pise, et Gênes pour la possession d'un bâtiment, à Acre, dégénéra ainsi en une véritable guerre civile, la « guerre de Saint-Sabas ». Mais bien d'autres conflits intervinrent tant à Tyr ou à Acre qu'à Tripoli ; ainsi saint Louis dut attendre à Chypre que les Gênois qui devaient transporter son armée en Égypte eussent réglé leurs comptes avec leurs rivaux !

Mais d'autres difficultés ont marqué l'histoire des États francs au XIII^e siècle. À Antioche, le prince Bohémond IV, qui avait d'autre part hérité du comté de Tripoli, disputa l'héritage de son père au fils de son frère aîné, Raymond-Roupen, lequel était soutenu par le roi d'Arménie ; il s'en suivit une interminable querelle de succession. À Tripoli, son fils Bohémond V favorisa les parents de sa femme, Lucienne de Segni, au détriment de l'aristocratie locale : de là un autre conflit, marqué par des opérations de guerre ; la réconciliation du prince avec le lignage de Gibelet ne dura pas, et Barthélemy de Gibelet prit la tête d'une « commune » insurrectionnelle,

peu avant 1289. À Jérusalem, ou plutôt à Acre, le trône passa d'une héritière à l'autre, non sans bien des péripéties. Marié à Yolande de Brienne qui lui avait apporté la couronne, l'empereur Frédéric II se brouilla avec le grand lignage d'Ibelin, qui tenait le premier rang dans l'aristocratie ; en se heurtant aux coutumes du royaume – celles qui ont été codifiées dans les *Assises de Jérusalem* –, Frédéric suscita une réaction qui se manifesta par la proclamation d'une « commune d'Acre », puis par la prise de Tyr par les barons du parti guelfe, en 1243. De ce jour et jusqu'en 1268, le roi Hohenstaufen absent fut représenté par ses plus proches parents, les Lusignan de Chypre, en qualité de « seigneurs du royaume », en fait dépourvus d'autorité. Quand Hugues III de Lusignan reçut enfin la couronne, elle lui fut contestée par Charles d'Anjou, qui prit un temps possession d'Acre. Henri II de Chypre réunifia bien le royaume, mais seulement à la veille de 1291. Et le titre royal de Jérusalem continua à être porté à la fois par les rois de Sicile et par ceux de Chypre...

Jean Richard

Janvier 2001

Copyright Clio 2021 - Tous droits réservés

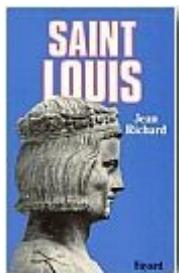
Bibliographie



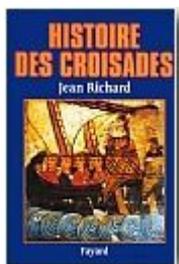
Le Comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine
Jean Richard
Geuthner, Paris, 1946
Réimpression 1999



Le royaume latin de Jérusalem
Jean Richard
X, Paris, 1953



Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte
Jean Richard
Fayard, Paris, 1983



Histoire des croisades
Jean Richard
Fayard, Paris, 1996